L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 OCTOBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 19 OCTOBRE.

MM. DRAKE & MARKHAM, rue de Camp, No 56, n'ont pas de *statue de Clay* en face de leurs portes, mais ils ont les *plus beaux parfumeurs* de la ville.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

☞ M. U. P. ENNEAU est autorisé à recevoir des abonnements à l'*Abeille* dans les paroisses Ste Marie et St-Martin.

M. GUERINEAU, de Markeville, est l'agent de l'*Abeille* pour la paroisse des Avoyelles.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,—Un emplacement situé au faubourg Cloost, dans le 3ième district, face aux rues Grape et Cloost, avec une maison de résidence, bassin, en bois.

Par D. E. Murphy, à la presse à coton Crescent City —71 balles de coton.

Par le même, au No 17 rue des Magasins, — 2 caisses tabac à fumer, avarié.

Par J. hu C. Rubira, 34 rue Bienville,—Marchandises sèches et habillements.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan,— 350 colis marchandises sèches, coton écru et indienne. Aussi, tout le stock d'un magasin de marchandises sèches en détail.

Par J. P. Boisson, au No 52 de la rue Gravier,—Epaules, saindoux, pâte côtes champagne, &c.

Par Wm P. Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres,—Marchandises sèches étrangères et du pays.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres, sans réserve —Habillements, chapeaux et couvertures.

Le Bureau des Affranchis.

L'arrivée du général Fullerton, nommé commissaire du Bureau des Affranchis en Louisiane en remplacement du général Conway, est on ne peut plus opportune. Elle va priver, en effet, les agitateurs politiques de l'école de M. Durant de leur principal appui, c'est à dire de toi ti influence officielle dont pouvait disposer le chef du Bureau des Affranchis dans l'étendue de l'Etat. Au lieu des doctrines subversives qu'on leur prêchait, les anciens esclaves entendront de sages conseils et seront éclairés sur la véritable politique du président des Etats-Unis.

Ce n'est que récemment que le gouvernement a été renseigné sur le double rôle que jouait ici son agent officiel, et tous nous félicitons d'avoir, les premiers dans la presse, signalé les manœuvres de ce fonctionnaire fédéral qui prêtait l'autorité de son nom à l'organisation d'une faction dangereuse pour la sûreté de l'Etat. Le gouvernement averti n'a pas tardé à agir. M Conway a dû lui, même réprimer le zèle de ses subordonnés, et il y a quelques jours, il a publié une circulaire conforme aux instructions lancées par le Bureau des Affranchis à Washington. Précédemment, il avait dirigé tous ses efforts vers un double but, pacifier l'esprit des émancipés en faisant oublier à leurs yeux des droits politiques, que ces malheureux sont incapables de comprendre, et les engager à cultiver la terre pour leur propre compte au lieu de se louer aux planteurs. C'était encouriager l'antagonisme des races et lancer les affranchis dans une voie funeste. Aujourd'hui nous avons l'espoir que le mal déjà accompli par M. Conway va être coupé dans sa racine.

En premier lieu, les projets d'élection formés par MM. Durant, Flanders, Conway, Waples et autres vont se trouver désorganisés. On sait que ces messieurs avaient pris des mesures pour faire voter les noirs et gens de couleur le 6 novembre, dans des bureaux désignés à l'avance, en faveur du nègre Warmoth comme délégué du territoire de la Louisiane au Congrès. Les certificats d'élection délivrés par un comité central n'auraient eu d'autres contre-seings officiels que ceux du commissaire des affranchis à la Nlle-Orléans et de ses subordonnés dans les paroisses. Dans le cas où les autorités de l'Etat eussent voulu supposer à la tenue de ces élections, les marechaux prévots des affranchis seraient sans doute intervenus pour protéger les votants noirs et de couleur dans l'exercice de la prérogative la plus douteuse de leurs avenir juge à propos de leur conférer.

Tous ces beaux plans vont s'évanouir, et si M Warmoth se fait élire, il faudra que ce soit dans quelques conciliabules secrets, et sans la moindre sanction officielle, autre que celle de la reine des Vendoux. Le général Fullerton, en effet, annonce qu'il entend qu'on fasse respecter la politique du président Johnson, dans son esprit comme dans sa lettre. Faire rentrer le bureau des affranchis dans les limites de ses véritables attributions, et empêcher avec les autorités civiles un relâchement de l'ordre et à la restauration du travail, telle est la mission du général parmi nous.

Personne ne songe à attaquer les droits acquis aux anciens esclaves par leur affranchissement, et la tâche du bureau des affranchis en ce qui concerne la protection de ces droits sera on ne peut plus facile. Quant à l'acquisition de droits politiques par ceux qui en sont privés, c'est une question laissée par le gouvernement fédéral au contrôle des Etats, et nous n'avons pas besoin de dire qu'en Louisiane, il y a une immense partie des électeurs pour refuser aux noirs le droit de vote. Si M. Conway, qui n'était pas même citoyen de la Louisiane, et une douzaine d'autres blancs, parmi lesquels figurent deux fonctionnaires fédéraux, n'avaient pas endoctriné les affranchis, jamais ceux ci n'auraient songé à demander plus que la liberté qui leur avait été accordée, d'une manière si inattendue. Une fois soustraits à cette influence pernicieuse, et mieux conseillés, les noirs renonceront à une agitation politique stérile et tourneront naturellement leurs idées vers l'amélioration de leur sort par le travail. Si la ne sont plus encouragés dans leurs pérégrinations vagabondes, ils cesseront de s'agglomérer dans les villes et autour des camps et seront forcés de se fixer sur quelque habitation et d'y contracter des engagements. Le bureau des affranchis, en cessant de montrer une partialité outrageante, comme cela a été le cas jusqu'ici, rendra un grand service aux travailleurs émancipés et aux planteurs. Autant cette institution mal dirigée a causé de mal au pays, autant, bien dirigée, elle peut faire de bien dans la période transitoire que nous traversons en ce moment.

PAROISSE ASSOMPTION.—Nous lisons dans la *Bouteille*:

Nous apprenons par une voie indirecte, que l'Hon juge J. B Duren et le capt. J. B. Wittington, ont été nommés aujourd'hui candidats pour représenter l'Assomption à la législature. Nous n'avons pu être informé du nom du troisième candidat.

PAROISSE LAFOURCHE.—Nous lisons dans la *Bouteille* de Thibodeaux:

La convention du parti démocrate conservateur s'est assemblée samedi dernier, à la maison de cour de Thibodeaux. Le but de cette réunion était de choisir les candidats à l'assemblée législative. Son choix s'est porté sur MM F. C. Kwing, E. E. Leblanc et Ernest Roger.

LE COTON ET LES CHENILLES.—Nous lisons dans la *Gazette* de Caddo, du 6 octobre:

Un voyageur arrivé directement de la région du Bayou Teche, nous informe que les chenilles ont détruite presque tout le coton de cette région; le rendement ne sera que de 200 livres de coton au graine par acre. Tous les rapports du Sud de Texas disent qu'il en sera de même.

Dans notre région, le coton est tardif et les chenilles dévorent les feuilles et les jeunes grabots. On a planté peu de coton, et la récolte sera beaucoup au-dessous de la moyenne.

AUX DE CONFIANCE.—Charles Hodges a été arrêté, dans le Premier District, à la demande de M. Bloom, qui l'accuse de s'être approprié la somme de deux mille deux cents piastres, produit de trente balles de coton.

LA CANDIDATURE DE L'EX-GOUVERNEUR ALLEN.—Ainsi que nous le faisions entrevoir, personne n'ose prendre la responsabilité de la candidature de M. Allen. Plusieurs de ses amis personnels et politiques ont, au contraire protesté contre l'emploi de son nom et ont déclaré que personne ayant le droit de le faire n'avait autorisé cet emploi. M. E. W. Halsey, ancien secrétaire particulier du gouverneur Allen, qui est mieux au courant que qui que ce soit des idées, des vues et des intentions de ce dernier, déclare dans une lettre écrite à un de ses confrères, que non seulement le nom de cet estimable citoyen a été mis en avant sans son consentement, mais qu'en outre il serait le premier à désapprouver l'usage qu'on veut en faire. Jamais, dit M. Halsey, l'ex-gouverneur Allen n'accepterait les fonctions de gouverneur sous la soi-disant constitution de 1864. La question se trouvait jugée par ces déclarations, au si le *True Delta*, dans son édition du soir, n'avait fait qu'une réponse évasive, sans même indiquer quels étaient les prétendus amis qui s'étaient permis de jeter le nom de M. Allen dans l'arène électorale.

LE MECHACEBI ET L'AVANT-COUREUR.—Nous avons reçu le premier numéro de ce double organe des paroisses St Charles et St. Jean-Baptiste, publié par MM. E Dumez et T. Bellow. Nous y avons trouvé des articles bien pensés et bien écrits et nous sommes heureux de voir rentrer dans les rangs de la presse Louisianaise un homme de talent comme l'ancien rédacteur du *Mexicanobé*. Nous sommes à une de ces époques où il faut le concours de toutes les intelligences pour résoudre les problèmes du jour.

L'Eclipse de Soleil.

C'est aujourd'hui, jeudi 19 octobre, que doit avoir lieu l'éclipse de soleil dont nous avons déjà parlé. Elle commencera ici à sept heures 31 minutes du matin et finira à 10 heures 38 minutes. On sait que l'éclipse est causée par l'interposition du disque de la lune entre la terre et le soleil. La lune se trouvera, dans ce moment, à 240,000 milles de la terre et le soleil à 95 millions de milles. L'éclipse sera complètement annulaire en Géorgie et dans la Caroline du Sud. En Louisiane les trois quarts seulement du disque du soleil seront éclipsés. On peut suivre la marche de l'éclipse en se servant de verres de couleurs ou de verres noircis à la fumée. L'éclipse sera d'abord visible à Olympia, dans le territoire de Washington, puis elle se dirigera du Ouest à l'Est et sera visible en dernier lieu en Afrique, à Tombouctou.

Révocation d'ordres sur les ventes d'immeubles.

—*ORDRES GENERAUX N. 50.*—

Quartier Général,
Département de la Louisiane,
Nlle Orléans (Lne) 18 oct. 1865

Tous les ordres existants de ce quartier général, ou du quartier général du dernier département du golfe, restreignant la vente des immeubles aux conditions sur la vente des terres dans l'Etat de la Louisiane, sont par la présente révoqués.

Ces ordres ayant été originairement émis pour la protection des acheteurs innocents qui ignoraient le droit ou l'intérêt que le gouvernement général pouvait avoir dans la propriété détenue comme capturée, confisquée ou abandonnée, ces personnes sont prévenues que, sous l'acte du Congrès, approuvé le 17 juillet 1862, toutes ventes, tous transports de ces propriétés sont nuls et de nul effet, et qu'avant de faire l'achat de propriétés foncières dans cet Etat, on doit, comme mesure de précaution, s'adresser à l'assistant-commissaire des réfugiés, affranchis et terres abandonnées, afin de savoir si les propriétés, dont l'acquisition est projetée, sont sous la garde et à la charge de son Bureau.

Par ordre du major-général E. R. S. Canby.

WICKAM HOFFMAN,
A. A. général.

ADRESSE DU PRESIDENT JOHNSON A UN REGIMENT DE SOLDATS NEGRES.

Mes amis—Mon objet en me présentant devant vous dans cette occasion est de vous remercier simplement comme membres d'un des régiments de couleur qui ont été au service du pays pour soutenir et porter triomphalement sa bannière et défendre ses lois dans toutes les parties de cet vaste domaine. Je réjoui que je paraisse devant vous dans cette occasion simplement pour vous offrir mes remerciements pour les compliments que vous m'avez adressés à votre président ici présent, et pour les avoir découvertes à votre chef. Je vous ai vu à l'œuvre, et je vous ai vu à l'ouvrage, et je vous ai vu à l'ouvrage, et je vous ai vu à l'ouvrage